

Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT2 120 ECTS
Mention :	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE GMP MPI Management de Process Industriel					
Volume horaire étudiant :	79,5h cours magistraux	286h travaux dirigés	256h travaux pratiques	h cours intégrés	220h stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		RNCP 35465	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département Nicolas CRETON ☎ 03.80.39.64.91 gmp-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité BUT GMP ☎ 03.80.39.65.19 edith.daval@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.90 gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE - Département Génie Mécanique et Productique Boulevard Dr Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON cedex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les titulaires du BUT Génie Mécanique et Productique sont des généralistes des industries mécaniques quel que soit le secteur d'activité, capables d'assurer la mise sur le marché d'un nouveau produit au travers des trois premières étapes de son cycle de vie : conception pour définir le produit, industrialisation pour développer les procédés de fabrication et d'assemblage, et enfin organisation

industrielle pour organiser des lignes de production. Cette polyvalence permet aux titulaires du diplôme de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et aux évolutions des métiers futurs.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires d'un BUT GMP exercent des fonctions d'experts métiers ou manager de proximité. Pour ces deux fonctions ils devront mettre en place des démarches de résolution et d'amélioration dans le domaine du GMP en collaborant avec les acteurs nécessaires.

Un diplômé du BUT GMP est un généraliste des industries mécaniques employable dans les secteurs suivants :

- Construction mécanique et machines-outils,
- Construction automobile et équipementiers,
- Constructions aéronautique, spatiale et équipementiers,
- Construction navale et équipementiers,
- Environnement et énergie,
- Nucléaire,
- Agro-alimentaire,
- Machinisme agricole,
- Secteur médical,
- Electroménager,
- Sports et loisirs,
- BTP et équipementiers,
- Déconstruction et recyclage.

Le BUT permet soit l'insertion professionnelle directe soit la poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur telles que des masters ou des écoles d'ingénieurs (voie d'admission « sur titre » ou voie parallèle), en particulier par alternance. Ces admissions ne sont pas de droit, mais sur étude de votre dossier, et les conditions d'accès à ces formations dépendent de chaque établissement.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Dans la pratique de leurs métiers les titulaires du BUT GMP peuvent :

- Déterminer les exigences technico-économiques industrielles à partir du besoin d'un client (spécifier).
- Déterminer la solution optimale, en réponse à ces exigences (développer).
- Concrétiser la solution technique retenue (réaliser)
- Gérer le cycle de vie du produit et du système de production (exploiter)

Ces quatre éléments de pratique s'appliquent aux trois familles de situations professionnelles (conception du produit, industrialisation du produit ou organisation industrielle) et constituent de fait les quatre compétences fondamentales communes à tous les diplômés du BUT GMP.

A partir de la deuxième année, trois compétences de spécialités sont proposées aux étudiants :

- Innovation pour l'industrie,
- Simulation numérique et réalité virtuelle,
- Management de process industriel

Ces compétences de spécialités permettent aux étudiants d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de spécialité qui répondra à leur projet personnel professionnel. Chaque étudiant choisira une compétence de spécialité parmi les trois proposées.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

L'acquisition des quatre compétences fondamentales (spécifier, développer, réaliser, exploiter) s'échelonnent sur trois années. L'acquisition de la compétence de parcours (Manager) s'échelonne sur les deux dernières années de la formation.

Chaque année correspond à un niveau de compétence à valider par l'étudiant : cette deuxième année correspond au niveau 2 (intermédiaire) de chacune des compétences fondamentales, et au niveau 1 (initial) de la compétence de parcours, explicitées comme suit :

- Spécifier : déterminer le besoin d'un client dans un cas simple
- Développer : proposer des solutions dans un cas complexe
- Réaliser : concrétiser une solution complexe en collaboration
- Exploiter : utiliser les outils permettant d'évaluer les performances
- Manager : participer au pilotage industriel

Modalités d'accès à l'année de formation :

Règles de progression (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 - 4.5) :

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelles et paliers d'orientation (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 – 3.3) :

Dans chaque spécialité, des passerelles entrantes sont prévues sur les semestres 3 et 5. Les IUT affichent le nombre de places disponibles pour ces entrées latérales et réunissent sous la présidence du directeur, une commission d'admission chargée d'étudier les demandes et de préciser le contrat pédagogique de l'entrant.

Pour les spécialités disposant de places dans leur capacité d'accueil : les demandes d'admission en BUT 2^{ème} année passent par un dépôt de candidature sur [e-candidat](#) (calendrier des sessions publié sur le site web de l'IUT)

En cas de reprise d'études éligible à un dispositif de financement (exemple FONGECIF) s'adresser au préalable au service de formation continue et d'alternance (SEFCA) Tél 03 80 39 51 80 Mél alternance-iut@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 15 avril 2022 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3									
COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE31 Spécifier les exigences technico-économiques industrielles - Niveau 2 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas industriel en collaboration	RESSOURCES								
	R3.03 - Sciences des matériaux	4,5	8	12		24,5	CC	2	
	R3.10 - Ingénierie des systèmes cyberphysiques	0	2	4		6	CC	1	
	R3.14 - Langues	0	4	2		6	CC	1	
	Total des ressources	4,5	14	18		36,5		4	
	SAÉ								
	SAE3.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	1,5	0	4	30	5,5	CC	5	
	Portfolio	0	2	0	0	2	CC	0	
	Total des SAE	1,5	2	4	30	7,5		5	
	TOTAL UE31	6	16	22	30	44		9	4
UE32 Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 2 - Proposer des solutions dans un cas complexe	RESSOURCES								
	R3.01 - Mécanique	4,5	12	2		18,5	CC	2	
	R3.02 - Dimensionnement des structures	4,5	10	2		16,5	CC	2	
	R3.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	4,5	6	2		12,5	CC	1	
	R3.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	6	6		13,5	CC	1	
	R3.07 - Production - Méthodes	1,5	8	8		17,5	CC	2	
	R3.10 - Ingénierie des systèmes cyberphysiques	3	4	6		13	CC	1	
	R3.13 - Expression et communication	0	2	2		4	CC	0,5	
	R3.14 - Langues	0	2	2		4	CC	0,5	
	Total des ressources	19,5	50	30		99,5		10	
SAÉ									
SAE3.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	0	0	8	30	8	CC	8		
Portfolio	0	2	0	0	2	CC	0		
Total des SAE	0	2	8	30	10		8		
TOTAL UE 32	19,5	52	38	30	109,5		18	8	
UE33 Concrétiser la solution technique retenue - Niveau 2 - Concrétiser une solution complexe en collaboration	RESSOURCES								
	R3.01 - Mécanique	3	6	2		11	CC	1	
	R3.02 - Dimensionnement des structures	3	8	2		13	CC	1	
	R3.05 - Ingénierie de construction mécanique	4,5	8	6		18,5	CC	2	
	R3.07 - Production - Méthodes	3	8	12		23	CC	2,5	
	R3.09 - Organisation et pilotage industrielle	3	4	6		13	CC	1	
	R3.13 - Expression et communication	0	4	4		8	CC	0,5	
	Total des ressources	16,5	38	32		86,5		8	
	SAÉ								
	SAE3.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	0	0	7	30	7	CC	7	
Portfolio	0	2	0	0	2	CC	0		
Total des SAE	0	2	7	30	9		7		
TOTAL UE 33	16,5	40	39	30	95,5		15	7	
UE34 Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 2 - Utiliser les outils permettant d'évaluer les performances	RESSOURCES								
	R3.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	1,5	6	2		9,5	CC	2	
	R3.08 - Métrologie	0	2	8		10	CC	2	
	R3.09 - Organisation et pilotage industrielle	3	4	6		13	CC	2	
	R3.10 - Ingénierie des systèmes cyberphysiques	0	4	6		10	CC	2	
	Total des ressources	4,5	16	22		42,5		8	
	SAÉ								
	SAE3.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	0	0	5	20	5	CC	7	
	Portfolio	0	1	0	0	1	CC	0	
	Total des SAE	0	1	5	20	6		7	
TOTAL UE34	4,5	17	27	20	48,5		15	5	
UE35 Parcours Management de process industriels - Participer au pilotage industriel	RESSOURCES								
	R3.14 - Langues	0	4	4		8	CC	0,5	
	R3.15 - Projet personnel et professionnel	0	8	4		12	CC	1	
	R3.17MPI - Management	6	24	22		52	CC	4,5	
	Total des ressources	6	36	30		72		6	
	SAÉ								
	SAE3.02MPI - Organisation d'un processus industriel	1,5	20	8	30	29,5	CC	6	
Portfolio	0	1	0	0	1	CC	0		
Total des SAE	1,5	21	8	30	30,5		6		
TOTAL UE35	7,5	57	38	30	102,5		12	6	
TOTAL S3	54	182	164	140	400		69	30	

SEMESTRE 4										
COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE41	RESSOURCES									
Spécifier les exigences technico-économiques industrielles - Niveau 2 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas industriel en collaboration	R4.07 - Production - Méthodes	3	2	8		13	CC	3		
	R4.13 - Expression et communication	0	2	3		5	CC	1		
	R4.15 - Projet personnel et professionnel	0	0	6		6	CC	1		
	Total des ressources	3	4	17		24		5		
	SAÉ									
SAE4.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	1,5	0	2	15		3,5	CC	2		
Portfolio	0	1	0	0		1		1		
Stage	0	0	0	0		0	CC	3		
Total des SAE	1,5	1	2	15		4,5		6		
TOTAL UE41	4,5	5	19	15		28,5		11	4	
UE42	RESSOURCES									
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 2 - Proposer des solutions dans un cas complexe	R4.01 - Mécanique	6	10	0		16	CC	3		
	R4.02 - Dimensionnement des structures	3	5	2		10	CC	2		
	R4.03 - Sciences des matériaux	0	6	4		10	CC	2		
	R4.05 - Ingénierie de construction mécanique	0	4	4		8	CC	1		
	R4.09 - Organisation et pilotage industriel	1,5	4	2		7,5	CC	2		
	R4.10 - Ingénierie des systèmes cyberphysiques	0	4	6		10	CC	2		
	Total des ressources	10,5	33	18		61,5		12		
SAÉ										
SAE4.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	0	2	2	15		4	CC	3		
Portfolio	0	1	0	0		1		1		
Stage	0	0	0	0		0	CC	4		
Total des SAE	0	3	2	15		5		8		
TOTAL UE 42	10,5	36	20	15		66,5		20	8	
UE43	RESSOURCES									
Concrétiser la solution technique retenue - Niveau 2 - Concrétiser une solution complexe en collaboration	R4.01 - Mécanique	1,5	2	4		7,5	CC	2		
	R4.02 - Dimensionnement des structures	3	5	2		10	CC	2		
	R4.05 - Ingénierie de construction mécanique	0	2	8		10	CC	3		
	R4.14 - Langues	0	2	3		5	CC	1		
	Total des ressources	4,5	11	17		32,5		8		
SAÉ										
SAE4.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	0	4	2	20		6	CC	4		
Portfolio	0	1	0	0		1		1		
Stage	0	0	0	0		0	CC	4		
Total des SAE	0	5	2	20		7		9		
TOTAL UE 43	4,5	16	19	20		39,5		17	8	
UE44	RESSOURCES									
Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 2 - Utiliser les outils permettant d'évaluer les performances	R4.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	0	10	0		10	CC	2		
	R4.07 - Production - Méthodes	0	4	6		10	CC	2		
	R4.09 - Organisation et pilotage industriel	1,5	4	2		7,5	CC	2		
	R4.13 - Expression et communication	0	2	3		5	CC	1		
	R4.14 - Langues	0	2	3		5	CC	1		
	Total des ressources	1,5	22	14		37,5		8		
SAÉ										
SAE4.01 - Répondre à un besoin de nature industrielle	0	0	2	15		2	CC	3		
Portfolio	0	1	0	0		1	CC	1		
Stage	0	0	0	0		0	CC	3		
Total des SAE	0	1	2	15		3		7		
TOTAL UE44	1,5	23	16	15		40,5		15	5	
UE45	RESSOURCES									
Parcours Management de process industriels - Participer au pilotage industriel	R4.17MPI - Management	3	14	14		31	CC	6		
	Total des ressources	3	14	14		31		6		
	SAÉ									
	SAE4.02MPI - Validation d'un processus industriel	1,5	8	4	15		13,5	CC	3	
	Portfolio	0	2	0	0		2	CC	1	
Stage	0	0	0	0		0	CC	2		
Total des SAE	1,5	10	4	15		15,5		6		
TOTAL UE45	4,5	24	18	15		46,5		12	5	
TOTAL S4	25,5	104	92	80		221,5		75	30	
TOTAL NIVEAU 2	79,5	286	256	220		621,5		144	60	

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 15 avril 2022 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie ».